

ESSAIS DES BOIS À LA DIVISION DE SYLVICULTURE

Un bulletin récemment publié fait voir les résultats importants qui ont été obtenus.

Les résultats des essais faits par la division de sylviculture du ministère de l'Intérieur, au laboratoire des produits forestiers du Canada, sur le pin Douglas ont été présentés dans un bulletin intitulé: "Le pin Douglas du Canada, et ses propriétés mécaniques et physiques", préparé sous la direction de J. S. Bates, chim. E.Ph.D., surintendant du laboratoire des produits forestiers du Canada, par R. W. Sterns, B.Sc., chef de la division des essais des bois, et récemment publié par la division de sylviculture, ministère de l'Intérieur.

Le programme d'essais sur les bois comprend deux catégories d'essais, ceux qu'on fait sur les bois de grandes dimensions tels qu'ils sont utilisés dans la construction et contenant les défauts généralement rencontrés dans cette catégorie de bois et les essais sur de petits spécimens, unis, de bon grain et libres de tout défaut. Les essais de la première catégorie sont utiles pour l'étude des effets de faiblesse causés par les divers défauts qu'on rencontre dans ce bois et pour déterminer l'efficacité de certains règlements de classement spécifique en écartant ceux des défauts qui peuvent avoir un effet matériel sur la résistance. On obtient ainsi d'excellentes données pour déterminer les résistances des diverses catégories de bois.

LES ESSAIS SONT UNIFIÉS.

Dans le bulletin on trouve les résultats des essais pratiqués sur de petits spécimens choisis de pin Douglas ainsi que la description des méthodes employées dans ces divers essais. Ces essais ont été tout d'abord entrepris parce qu'ils offrent une base plus raisonnable pour établir la juste comparaison des propriétés des diverses essences et, afin d'être aussi rapides que possible, des données authentiques prises au début des essais et sur lesquelles on peut baser des comparaisons des propriétés des bois de commerce canadiens, tel qu'il est expliqué au bulletin. Les méthodes employées ont été unifiées et on s'en servira à l'avenir pour les essais des autres essences.

La série d'essais sur des bois canadiens prend modèle sur une enquête semblable que le service forestier des Etats-Unis a dirigée pendant plusieurs années sur les propriétés des essences américaines. Les appareils spéciaux employés par le service forestier des Etats-Unis ont été copiés au laboratoire des produits forestiers du Canada dans le but de conduire ces essais.

LE PIN DES COTES RESISTE MIEUX.

Les essais étendus qui ont été faits et qui sont décrits en détail dans le bulletin sur le pin Douglas du type des côtes et sur le pin Douglas du type des montagnes, pris dans trois endroits de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ont démontré que le pin Douglas des côtes est plus fort que le type des montagnes de la même essence. On a démontré que les matériaux pris de diverses positions dans le même arbre varient beaucoup en propriétés, le bois le plus fort et le plus dense se trouvant à la périphérie, près de la souche et le plus faible au centre de l'aubier. On a démontré qu'en enlevant l'humidité du pin Douglas on augmentait beaucoup sa force après que la proportion d'humidité est réduite en dessous d'un certain point connu sous le nom de "point de saturation des fibres". D'après le bulletin, le séchage à l'air du bois vert jusqu'à un contenu de dix pour cent d'humidité basé sur le poids du bois sec produit une augmentation de résistance des petits spécimens qui s'élève de 20 à 200 pour 100, selon les différentes valeurs de résistance.

On dit que les matériaux faibles de petite densité et venant de la région immédiatement voisine du cœur de l'ar-

SOLDATS AYANT DROIT À DES PENSIONS NON RÉCLAMÉES

La Commission des pensions désire avoir les adresses des soldats ci-dessous mentionnés pour règlement de compte.

La Commission des pensions, Ottawa, publie la liste suivante de soldats ayant droit à des pensions et dont elle ignore l'adresse actuelle. Les intéressés qui écriront à ce sujet à la Commission sont priés de mentionner, dans chaque cas, le numéro qui accompagne le nom:

Soldat William McKay, unité "D", M.H.C.C. (33466).

Soldat Félix Gomez, 38e bataillon (58134).

Soldat John Barnes, Canadian Ordnance Corps (20662).

Soldat Roy Finch, 79e bataillon (54274).

Canonier Charles Oliver, R.C.G.A. (50984).

Soldat George Earley, 60e bataillon (53405).

Soldat Alexander Lyon, unité "H", M.H.C.C. (20935).

Soldat Donald McDonald, 52e bataillon (17655).

Canonier Thomas Gillard, n° 3 dépôt Field Battery (55966).

L.-cap. James Ritchie, n° 3 A.M.C.T. dépôt (56140).

Soldat Helge Thorvaldson, 108e bataillon (40093).

Soldat James Stirling, 47e bataillon (32074).

Soldat Alex. Campbell, Welland Canal Force (4241G).

Soldat Guy Roy, 22e bataillon (14999).

L.-cap. William Rowley, 77e bataillon (55309).

Soldat Frank McCarthy, 24e bataillon (17009).

Serg. George Richardson, 49e bataillon (50244).

Can. William Thornback, R.C.G.A. (56547).

Cond. Dan Cunningham, 2e div. col. d'amm. (54116).

Soldat Albert Fernandez, 48e bataillon (48117).

Soldat William Brinn, district du dépôt n° 2 (4783G).

Soldat William Parker, 241e bataillon (56234).

Soldat Walter Creason, 79e bataillon (10471).

Soldat Arthur Campbell, dépôt rég. Man. (22330).

Soldat John McKinlay, 63e bataillon (53778).

Soldat Daniel Pyburn, sapeurs 2e bataillon (57061).

Soldat William Mason, n° 1 R.C. bataillon (21183).

Soldat Arel Smol, n° 3 comp. service spécial (29727).

L.-cap. George Piper, 227e bataillon (52918).

Serg. Arthur Deblois, 22e bataillon (50315).

Serg. James Holmes, 78e bataillon (4497G).

Soldat William Armitage, dépôt de district n° 10 (53537).

Cap. John Fergus, 20e bataillon (24940).

Soldat Harry Kaloutzky, 41e bataillon (26928).

Soldat Albert Woodroffe, Can. Forestry Corps (22412).

Soldat Edward Moore, 43e bataillon (36286).

Soldat Floriian Kwaneski, 14e bataillon (56629).

Soldat Frank Nelson, dépôt de district n° 10 (4548G).

Soldat Fred Barr, 23e bataillon de rés. (55298).

Cap. Samuel Moore, bat. de construction n° 1 (56066).

Soldat W. Sutherland, 78e bataillon (16010).

Soldat George Coover, 4e ambulance de campagne (46412).

Soldat W. Gallacher, 102e bataillon (30877).

Soldat George McMeeken, 248e bataillon (30217).

Soldat William Lyons, 2e bataillon C.G.R. (55605).

Soldat James Langridge, 4e bataillon (56778).

BELLES PERSPECTIVES POUR LA VENTE DES MARCHANDISES COURANTES.

En sa double qualité de président de la Commission des vivres du Canada et de membre de la Commission du commerce du Canada, M. Henry B. Thomson, est loin d'être pessimiste sur les perspectives offertes aux manufactures canadiennes. Il a affirmé à une réunion de confiseurs et d'autres personnes intéressées dans l'industrie du sucre que l'avenir offre des chances exceptionnelles à presque toutes les manufactures de marchandises courantes que le Canada peut exploiter, soit pour son usage particulier, soit pour l'exportation. Cette réunion eut lieu à l'occasion de la présentation d'une adresse exprimant l'appréciation de toutes les industries s'occupant de confiserie, de la fabrication des biscuits et du chocolat, de la manière dont M. Thomson a dirigé la Commission des vivres du Canada, surtout en ce qui touchait la distribution du sucre, travail regardé comme un des problèmes les plus difficiles et les techniques que la Commission des vivres ait eu à résoudre.

bre viennent d'une poussée plus rapide que forte, les bois plus denses se trouvant plus éloignés du centre.

Le bulletin contient des tableaux montrant les propriétés du pin Douglas telles que déterminées par ces essais ainsi que des explications détaillées des diverses conclusions tirées avec un grand nombre d'illustrations reproduites de photographies et plusieurs diagrammes.

SOUSSIONS DEMANDÉES.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour tuyaux de drague de ponton, n° 5", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mercredi, le 26 février 1919, pour fournir dix-huit tuyaux de décharge de ponton pour la drague "P.W.D., n° 5".

Les plans et les devis peuvent être obtenus au bureau du surintendant mécanicien des dragues, édifice Birks, à Ottawa; du surintendant des dragues à St-John, N.-B., et de l'ingénieur de district, à North-Sydney, N.-E.

Les personnes qui envoient des soumissions sont averties que leurs soumissions ne seront considérées que si elles sont signées de leurs propres signatures, et portant leurs occupations et leurs lieux de résidence. Lorsqu'il s'agit de compagnies, on doit donner la signature reconnue, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la compagnie.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, équivalent à 10 pour 100 du montant de la soumission, lequel sera confisqué si la personne faisant la soumission refuse de signer un contrat lorsqu'on lui demandera de ce faire, ou refuse de compléter les travaux pour lesquels elle aura signé un contrat. On acceptera aussi les Bons de l'emprunt de la guerre du Canada, ou les Bons et les chèques formant un montant total. Si la soumission n'est pas acceptée, les chèques seront retournés par le secrétaire.

LES EXPORTATIONS SONT PERMISES EN PAYS ALLEMAND

Les autorités britanniques avisent la commission canadienne concernant les provinces occupées.

EXPÉDITIONS DE GRAIN.

La Commission canadienne du commerce a reçu un câblogramme de Londres lui annonçant que le British Board of Trade avait émis un permis général, sous l'autorité des proclamations concernant le commerce avec l'ennemi, autorisant les compagnies de la Grande-Bretagne à fournir des marchandises aux territoires situés sur la rive gauche du Rhin. Ces territoires comprennent les provinces allemandes actuellement occupées par les armées des Alliés. Le Board of Trade leur permet aussi de faire des arrangements pour le transport et l'assurance des marchandises ainsi envoyées.

Les territoires en question comprennent la vaste et peuleuse province rhénane où, avant la guerre, se faisait un commerce considérable et varié dans les centres de Cologne, Bonn, Crefeld, Munchen-Gladbach, Aix-la-Chapelle, Solingen, Remscheid et plus au sud le Palatinat (où se centralise un commerce de fer considérable), les houillères de la rivière Saar, et les zones manufacturières de Mayence et de Mannheim. La population de ces territoires variait, avant la guerre, de cinq à six millions.

EXPÉDITIONS DE GRAIN.

Les derniers règlements pour la gouverne des personnes du Canada désirant expédier du grain grossier au Danemark, en Hollande, en Norvège et en Suède ont été câblés de Londres à la demande de la Commission canadienne de commerce. Les règlements sont les suivants:

Les noms des consignataires ne doivent pas paraître sur les listes générales de commerce avec l'ennemi;

Les quantités doivent se limiter aux rations déterminées par les conventions des Alliés;

Les consignataires doivent fournir des garanties comme suit: Pour les envois faits en Norvège, de l'Association nationale des importateurs de grain et de farine; pour les envois faits au Danemark, de l'Association danoise; pour les envois faits en Suède, de la Commission d'Agriculture; et pour les envois faits en Hollande, du Netherlands Overseas Trust.

En conséquence, les personnes du Dominion qui envoient du grain dans ces territoires, devront obtenir des compagnies d'importation de l'Europe septentrionale les garanties requises selon la destination du grain expédié, et soumettre ces garanties aux compagnies de transport lorsqu'elles feront la demande de transport. Les quantités qu'il est permis d'importer dans ces territoires varient quelque peu, à ce que l'on dit, suivant chaque pays mentionné. Pour les envois de blé et d'avoine, il est encore nécessaire de se procurer des permis d'exportation.

On annonce officiellement par l'entremise de la Commission canadienne du commerce, qu'il ne sera plus nécessaire d'obtenir la sanction du ministère des Munitions pour la fabrication de la corde métallique et du fil métallique que l'on exporte dans les dominions d'outre-mer.

Billets en circulation.

A la fin de l'exercice financier 1917, la circulation des billets du Dominion était de \$183,248,986.79, d'après les comptes publics du Canada pour 1917.